|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisationdes télécommunications** | **logo_F_** |
|  |  |

 Genève, le 5 août 2010

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.: | **Circulaire TSB 131**COM 16/SC | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union |
| Tél.:Fax:E-mail: | +41 22 730 6805+41 22 730 5853tsbsg16@itu.int | **Copie**:- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T;- Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 16- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau desradiocommunications |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet: | **Approbation de la Question 5/16 "Systèmes de téléprésence"** |

Madame, Monsieur,

1 A la demande du Président de la Commission d'études 16 (*Terminaux, systèmes et applications multimédias*), j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à la procédure décrite au § 7.2.2 de la section 7 de la Résolution 1 de l'AMNT (Johannesburg, 2008), les Etats Membres et les Membres du Secteur présents à la dernière réunion de ladite Commission d'études, qui s'est tenue à Genève du 19 au 30 juillet 2010, ont décidé par consensus d'approuver la Question nouvelle suivante:

• Question 5/16 "Systèmes de téléprésence"(voir l'Annexe 1)

2 **La Question 5/16 "Systèmes de téléprésence" est donc approuvée**.

3 Les Recommandations issues de l'étude de cette Question sont censées être soumises de la variante de la procédure d'approbation (AAP).

4 La Question est provisoirement attribuée au Groupe de travail 2/16 "Applications et systèmes".

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Malcolm Johnson
Directeur du Bureau de la
normalisation des télécommunications

**Annexe**: 1

Annexe 1

(de la Circulaire TSB 131)

Libellé de la nouvelle Question 5/16 de l'UIT-T
"Systèmes de téléprésence"

# 1 Motifs

La téléprésence constitue une évolution importante du marché de la visioconférence. Cette tendance devrait s'accélérer, dans la mesure où les applications vidéo les plus répandues commencent à offrir des fonctions de téléprésence. Il existe aujourd'hui de nombreux produits qui, bien que fondés sur les protocoles SIP de l'IETF et H.323 de l'UIT-T, ne sont pas interopérables du fait des extensions non normalisées qui sont nécessaires à ces protocoles de base pour proposer des possibilités diversifiées à l'utilisateur.

La pénétration accrue des communications à large bande et la connaissance plus approfondie des utilisateurs en matière d'applications vidéo, conjuguées aux avantages sur le plan financier et environnemental qu'apportent les outils de collaboration à distance, ont favorisé les applications telles que la téléprésence. Il importe donc d'élaborer des solutions normalisées pour assurer, à l'échelle mondiale, l'interopérabilité de produits provenant de multiples fournisseurs.

# 2 Sujets d'étude

Les sujets à étudier sont notamment les suivants (la liste n'est pas exhaustive):

– Définition et champ d'application des systèmes de téléprésence.

– Spécifications des systèmes de téléprésence interopérables en termes de fonctions et de services.

– Harmonisation des moyens d'interfonctionnement intégral entre les systèmes de téléprésence, y compris des moyens propres à faciliter la présentation cohérente de flux audio et vidéo multiples, qui permettent de représenter les participants à distance à leur taille réelle par rapport à la distance apparente, assurent un contact visuel correct, rendent la gestuelle, fournissent simultanément un effet audio spatial en harmonie avec la présentation vidéo, et tiennent compte de l'environnement de la réunion afin de proposer un système de communication plus réaliste.

– Harmonisation des moyens d'interfonctionnement entre les systèmes de téléprésence actuels et d'autres systèmes, y compris le réseau téléphonique traditionnel et les systèmes multimédias de pointe, moyennant des adjonctions à la Recommandation UIT-T H.246 et à d'autres Recommandations, si nécessaire.

– Considérations sur la façon d'améliorer encore les systèmes de téléprésence afin d'atténuer leur incidence négative sur les changements climatiques et d'encourager un effet positif par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

# 3 Tâches

Les tâches à accomplir sont notamment les suivantes (la liste n'est pas exhaustive):

– Définir les services et les fonctions qui assurent l'interopérabilité des systèmes de téléprésence de la génération actuelle à l'aide des protocoles existants, tels que la Recommandation UIT-T H.323 et le protocole SIP.

– Identifier les modifications et/ou les extensions des protocoles existants nécessaires pour prendre en charge la téléprésence, en coordination avec d'autres organismes de normalisation, d'autres forums et d'autres consortiums, si nécessaire.

– Procéder à des modifications et/ou des extensions des protocoles actuels relevant de la responsabilité de la CE 16 de l'UIT-T (en particulier Recommandations de la série UIT‑T H.300), afin de créer des systèmes de téléprésence interopérables.

– Déterminer des méthodes permettant d'échanger des informations relatives à l'environnement de la réunion, afin de pouvoir adapter entre eux des environnements de systèmes de téléprésence différents.

– Fournir des lignes directrices afin d'obtenir la qualité requise pour l'utilisateur en matière de systèmes de téléprésence (par exemple des méthodes permettant d'obtenir un contact visuel, le même degré de luminosité dans des pièces distinctes, les niveaux sonores et l'annulation d'écho).

– Définir les prescriptions applicables aux codecs de média, en tenant compte des besoins en matière de modularité, des vues multiples, des canaux audio multiples et de la combinaison de flux de médias, y compris les techniques permettant de traiter efficacement les données numériques compressées.

– Créer des fonctionnalités d'accessibilité de télécommunications/TIC interopérables dans les systèmes de téléprésence.

– Définir les spécifications concernant les systèmes de téléprésence de la deuxième génération.

– Examiner le rôle des systèmes de contrôle dans les systèmes de téléprésence.

# 4 Relations

Recommandations

Recommandations de la série H et Recommandations pertinentes des séries F, G et T.

Questions

Questions 1, 2, 3, 4, 6, 7, 10, 12, 13, 16, 18, 22 et 26/16.

Commissions d'études:

– Commission d'études 5 de l'UIT-T pour les questions relatives à l'environnement et aux changements climatiques

– Commission d'études 9 de l'UIT-T pour les réseaux câblés et la qualité vidéo

– Commission d'études 11 de l'UIT-T pour la signalisation

– Commission d'études 12 de l'UIT-T pour la qualité de service, la qualité d'expérience et les méthodes d'évaluation de la qualité

– Commission d'études 13 de l'UIT-T pour les réseaux NGN et les réseaux futurs

– Commission d'études 17 de l'UIT-T pour la sécurité et les langages

– Commission d'études 6 de l'UIT-R pour la radiodiffusion

– Commission d'études 2 de l'UIT-D pour le développement de l'infrastructure et des technologies de l'information et de la communication, les télécommunications d'urgence et l'adaptation aux changements climatiques

Organismes de normalisation, forums et consortiums:

– Comité technique mixte ISO/CEI JTC 1/Sous-comité 29 pour le codage du son, de l'image, de l'information multimédia et hypermédia.

– Consortium IMTC (International Multimedia Teleconferencing Consortium) pour les aspects relatifs à l'interopérabilité et les améliorations des Recommandations existantes.

– IETF, domaine RAI (Real-time Applications and Infrastructure) pour les protocoles définis par l'IETF.

– Forum UCIF (Unified Communications Interoperability Forum) pour les aspects relatifs à l'interopérabilité entre les entreprises, les fournisseurs de services et les nuages de consommateurs.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_